



École de la Vallée-des-Voyageurs

Immeuble Notre-Dame-de-la-Joie

14 chemin du Village, Pontiac, Québec J0X 2G0

Immeuble Sainte-Marie

19, rue Church, Pontiac, Québec J0X 2V0

819-503-8808

RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Mercredi 7 juin 2022 à 18h30

(Immeuble Notre-Dame-de-la-Joie, Luskville)

Présences :

Caroline Moreau
Sylvie L'Heureux
Hélène Bélisle
Andréane Morissette
Mélanie Quesnel
David Boucher
Maude Perrier
Émilie Hamelin
Oulaylack Vongsavath
Marinka Ménard
Élise Dubé

Absences :

Meagan McCann

Compte-rendu

1. Présences et vérification du quorum

Monsieur Boucher prend les présences et constate le quorum.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour du 7 juin 2022

Considérant que le président et la directrice ont élaboré un projet d'ordre du jour ;

Considérant que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

En conséquence, il est proposé par Madame Hamelin d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 8 juin 2021. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CÉ 21-22-28

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 mai 2022

Considérant que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'Instruction publique, les membres du Conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion ;

Il est proposé par Madame L'Heureux d'adopter le procès-verbal du 3 mai 2022 et de dispenser la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance du 3 mai 2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Résolution CÉ 21-22-29

4. Suivi au procès-verbal

Aucun suivi nécessaire.

5. Intervention du public

Aucune intervention du public.

6. Mot de la direction

Madame Moreau fait un bref résumé des derniers moments de cette année scolaire. Elle remarque la fébrilité de tous, tant les employés que les élèves.

Madame Moreau annonce que les évaluations et activités vont de bon train. Elle souligne que les membres du CÉ ont reçu le ruban de bronze de la Fédération des comités de parents.

Madame Moreau mentionne que les journées d'accueil sont commencées dans les 2 immeubles et que la clientèle augmente à l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie.

7. Mot de la technicienne du service de garde

Madame Morissette informe les membres du CÉ que l'année scolaire se termine bientôt et que l'équipe du service de garde ne devrait pas trop changer l'an prochain. Les activités sont agréables, même si tout le monde a bien hâte aux vacances estivales.

Madame Morissette confirme que plusieurs amis sont inscrits à la prochaine journée pédagogique du 13 juin 2022 et que la clientèle augmentera légèrement au service de garde de l'immeuble Sainte-Marie l'an prochain.

8. Mot des enseignants

Madame Hamelin mentionne que les enseignantes du préscolaire ont commencées à rencontrer les nouveaux élèves et leurs parents. Les amis du préscolaire mangent maintenant dans la grande salle pour le Club des petits déjeuners.

Madame Perrier souligne que sa classe prépare le spectacle de fin d'année et tous ont bien hâte aux vacances d'été !

Madame Dubé nomme que les enfants sont saturés par les apprentissages et ont besoin de vacances ! La fin approche !

Madame Vongsavath est bien heureuse de ne plus avoir à porter de masque, mais elle est bien triste de bientôt perdre ses élèves qui quitteront pour le préscolaire 5 ans, en 2022-2023.

9. Décisions

9.1 Budget 2022-2023 - Adoption

Considérant que le conseil d'établissement doit, sur la recommandation de la directrice de l'établissement, adopter le budget annuel de l'établissement, et le soumettre à l'approbation de centre de services scolaire conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (article 95);

Considérant que le budget doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et d'autres part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (article 96.24);

Considérant les ressources allouées à l'établissement par le centre de services scolaire en vertu du cadre budgétaire;

Considérant les autres sources de revenus;

Considérant que ce budget est équilibré;

Considérant la recommandation de la directrice de l'établissement;

Considérant qu'en vertu des politiques, des règlements et des procédures du centre de services scolaire, il est possible que des ajustements positifs ou négatifs soient effectués en cours d'année;

Considérant que, s'il y a lieu, le budget présenté sera réajusté en cours d'année selon les allocations et les effectifs réels de l'établissement ainsi que les autres considérations spécifiées au cadre budgétaire;

Il est proposé par Madame Ménard et appuyé par Monsieur Boucher que le budget équilibré de l'établissement, comprenant les montants suivants :

Allocations	577 986\$
Revenus	216 434\$
Total	794 420\$

Dépenses totales 794 420\$

soit adopté et soumis au centre de services scolaire pour son approbation.

Résolution CÉ 21-22-30

9.2 Sorties scolaires 2022-2023 - Approbation

Madame Moreau présente la liste des sorties scolaires 2022-2023 à approuver. Elle mentionne que certains centres de trampoline et certaines tours d'escalade sont retirés des listes par le centre de services scolaires pour une question d'assurance, étant donné la dangerosité de ces activités.

Madame Moreau souligne la complexité des sorties pour nos immeubles quant au transport scolaire (coûts exorbitants, pénurie de chauffeurs, trajets parfois très longs...).

Cette résolution est proposée par Madame Perrier et approuvée par Madame Hamelin.

Résolution CÉ 21-22-31

9.3 Documents - Règles de fonctionnement du service de garde - Adoption

Considérant que la Politique 30-10-20 s'appuie sur la Loi sur l'instruction publique, notamment sur les articles 256 et 258;

Conformément au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire;

Considérant la Politique sur les contributions financières exigées des parents ou des élèves et le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs et certaines fonctions aux diverses instances du CSSPO;

Considérant la situation actuelle et les mesures sanitaires en vigueur dans notre région ;

Madame Morissette mentionne que le guide de fonctionnement n'a pas changé, mis à part les heures d'opération, les portes d'accès pour le service de garde et les locaux qui seront utilisés.

Madame Morissette précise que les ratios sont les suivants, soit 1 éducatrice/éducateur pour 20 élèves pour les élèves du primaire et 1 éducatrice/éducateur pour 17 élèves par groupe pour les élèves du préscolaire. Elle mentionne aussi qu'elle ne connaît pas encore les frais de garde

pour la prochaine année scolaire, puisque cette information n'est pas encore disponible. Les parents et utilisateurs du service de garde seront informés en temps et lieu.

Madame Morissette annonce qu'il y a maintenant un format d'inscription plus « hybride » pour les utilisateurs : dîneurs, service de garde, transporté par autobus ou par les parents, marcheurs...

Il est proposé par Monsieur Boucher et appuyé par Madame L'Heureux d'adopter le guide de fonctionnement du service de garde, tel que présenté.

Résolution CÉ 21-22-32

10. Informations

10.1 Comité de parents CSSPO

Madame Ménard fait le point sur les deux dernières rencontres du comité de parents étant donné qu'elle était absente lors du dernier conseil d'établissement.

Elle annonce que la rentrée scolaire 2023-2024 aura lieu le 29 août 2023.

Madame Ménard mentionne que les rencontres du Comité de parents auront, dorénavant, lieu en présentiel.

10.1 OPP immeuble Sainte-Marie

Madame McCann est absente, mais elle a demandé à Madame Moreau de faire quelques suivis... :

- La campagne Colle à moi sera lancée dans une semaine, environ.
- Je rencontre la responsable du comité de parents d'Onslow pour avoir un aperçu de leur plan annuel et m'assurer qu'aucun événement/campagne de financement concurrent n'est coordonné. Nous continuerons à collaborer à l'avenir.
- Les membres du OPP coordonnent leurs efforts pour aider aux activités et au barbecue du 20 juin.

10.2 OPP immeuble Notre-Dame-de-la-Joie

Madame L'Heureux confirme que tout est en place pour le « BBQ » de fin d'année à l'immeuble Notre-Dame-de-la-Joie et que l'OPP planifie déjà les activités de la rentrée scolaire 2022-2023.

11. Varia

Madame Bélisle mentionne que le dernier petit déjeuner aura lieu le 17 juin 2022. Elle souligne qu'une cantine sera offerte dans quelques événements municipaux (marchés, ventes...) et que les organisateurs offrent aux élèves de notre école de s'en occuper dans le but d'amasser des fonds.

12. Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est proposée par Monsieur David Boucher à 19h41.

Date de l'assemblée générale annuelle (AGA) : 13 septembre 2022